

Compte rendu du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du mercredi 16 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le 16 décembre 2009 à 17 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 9 décembre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER, Christian URVOY

ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER, Marcel PINCEMIN, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLE, Dominique BLANC, Mariannick KERVOELEN

TREVEVEUC : Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

ETABLES SUR MER : Hervé THORAVAL par Jacques DUMORTIER

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Dominique BLANC

TREVEVEUC : Daniel NORMAND par Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mathieu TANON, Martine POIGNONNEC

BINIC : Jessica APPERCE

PLOURHAN : André SALAUN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne LEROY

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

ORDRE DU JOUR :

- **Déviation des Fontaines Gicquels**
- **Tarifs 2010 : Collecte, Golf, centre multimédia et le SPANC**
- **Contrat Région Pays**
- **Projet de convention pour le centre de secours et d'incendie**

Présentation du centre nautique

Présentation en séance du projet du centre nautique communautaire par le bureau d'étude « Protourisme ».

Les objectifs principaux ont été relevés :

- Création d'une nouvelle association courant 2010
- Création d'un Conseil d'Administration (élus + bureaux), d'une commission pour BINIC et SAINT QUAY PORTRIEUX.
- Création d'un bâtiment à BINIC (400M2), d'un parking à bateaux (800M2) et l'élargissement de la cale.
- A SAINT QUAY PORTRIEUX :
 - prévoir de séparer l'école de voile de la SNSQP, regrouper l'accueil et le fonctionnement et prévoir des travaux de réhabilitation pour accueillir les classes
 - Local réservé aux propriétaires privées
 - Elargissement des cales où nouvelle cale
- Mutualisation des moyens en personnel et en matériel
- Création d'un poste de directeur avec des compétences communication et management

DISCUSSION

Georges BREZELLEC précise que l'association qui gèrera le pôle nautique ne sera pas une fédération des anciennes associations mais bien une nouvelle association. Concernant le recrutement du directeur sa première compétence doit être d'ordre commerciale.

Les différents sites du SUD GOËLO permettent une pratique idéale de la voile car la rade est protégée.

Et malgré tout ces atouts, on constate par exemple que seulement 4% des scolaires pratiquent la voile, le but du pôle est donc de s'ouvrir à un plus large public.

Dominique BLANC pose la question de l'avenir du personnel des différentes structures.

En réponse PROTOURISME informe le conseil qu'il est prévu de répertorier les fonctions du personnel existant ainsi que le nombre de bénévoles par structures.

Georges BREZELLEC rappelle que le but est de conserver les 5 emplois existants. Concernant le montage du dossier financier celui-ci sera présenté fin d'année 2010.

DELIBERATION N° 2009-108

Déviation Fontaines Gicquel

Le Conseil général a inscrit à son Schéma des Transports Intelligents des Côtes d'Armor, STICA 2020, la déviation de la RD 21 au niveau du hameau des Fontaines Gicquel au titre des aménagements de sécurité.

Les réunions de travail qui ont été tenues, ont abouti à une évolution substantielle du projet afin de tenir compte des besoins locaux.

Ainsi, le projet initial de déviation sur 900 mètres de la RD 21 a été amendé pour permettre :

- La desserte de la future zone artisanale des Villes Robert et de la rue de la Renommée à partir d'un carrefour giratoire aux Villes Robert,
- La desserte de la rue des Perrières, de la zone commerciale des Fontaines Gicquel et de la RD 21 actuelle à partir d'un carrefour giratoire aux Fontaines Gicquel,

Des liaisons douces sécurisées entre la rue de la renommée et le giratoire des Prés Calans, et entre la voie communale dite « chemin rural N°37 » (communes d'ETABLES SUR MER) et le carrefour de Saint Roch.

Conformément à la politique habituelle du Conseil Général, il appartient aux collectivités locales et aux aménageurs de concourir au financement des plus values résultant de la mise en oeuvre de dessertes spécifiques aux activités économiques ou visant à conférer un caractère plus urbain à l'aménagement.

Au terme des discussions qui ont été menées, il a été convenu que la Communauté de Communes du Sud Goëlo, les communes de BINIC et d'ETABLES SUR MER, assureront à travers une convention avec le Département le financement de ces plus values.

Ainsi notre Communauté de Communes contribuera à hauteur de 170 000 € à ce projet estimé à 1,570 M €.

Considérant l'avis favorable du bureau du 10 novembre 2009

DISCUSSION

Christian URVOY précise qu'il serait souhaitable d'amortir une partie de l'investissement dans le budget de la zone des villes roberts.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet de déviation des Fontaines Gicquel

- Accepte l'affectation d'un fonds de concours à hauteur 170 000 €
- Autorise le Président à signer tous les documents

DELIBERATION N° 2009-109

PROPOSITION DE TARIFS 2010

- **le service de la collecte**
- **Golf**
- **Centre multimédia**

Confer documents ci joints

Considérant l'avis favorable du bureau du 24 novembre 2009

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve les propositions tarifaires 2010

DELIBERATION N° 2009-110

Tarification Contrôle diagnostic des assainissements non collectifs

Le bureau d'études mandaté par la CDC SUD GOELO, AQUASOL, a entamé le diagnostic des installations existantes dès juillet 2009 pour les communes de BINIC et de SAINT QUAY PORTRIEUX.

Le SPANC est un Service public à caractère Industriel et Commercial, de fait, seul l'utilisateur doit financer les charges au moyen d'une redevance. Il convient donc de fixer une tarification pour le diagnostic de bon fonctionnement applicable à chaque usager du service pour l'année 2010.

Considérant l'avis favorable du bureau du 24 novembre 2009

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Adopte le tarif du contrôle diagnostic applicable à chaque pétitionnaire pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes :

↳ Contrôle diagnostic : 28.00€ HT soit 29.54€ TTC

- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DELIBERATION N° 2009-111

Tarification de la redevance de contrôle de bon fonctionnement

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service public d'assainissement non collectif, la communauté doit voter un tarif annuel de redevance pour l'année 2010 :

Redevance annuelle ANC : 20 .00 € HT 21.10 € TTC indexé sur le taux d'inflation

Considérant l'avis favorable du bureau du 24 novembre 2009

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le montant de la redevance Assainissement non collectif pour l'année 2010
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DELIBERATION N° 2009-112

Fixation du tarif de bonne exécution et de réalisation des ANC

Par délibération, la communauté de communes a approuvé le choix d'un mode de gestion du SPANC par prestation de services, et a validé le choix de l'entreprise EF Etudes pour la mission contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et/ou réhabilitées. Le bureau d'études est en charge de cette mission depuis le 1er juin 2009 pour 18 mois.

Ce service comprend deux contrôles : le contrôle de conception et le contrôle d'exécution.

- Le contrôle de conception permet au bureau d'études de vérifier la conformité du projet avec la réglementation en vigueur dans le cadre des rénovations et des nouvelles constructions.

- Le contrôle d'exécution permet de s'assurer que les travaux réalisés sont conformes aux avis donnés dans le cadre du contrôle de conception.

Il convient aujourd'hui de fixer une tarification pour le contrôle de conception et le contrôle de bonne exécution applicable à chaque pétitionnaire pour l'année 2010.

Considérant l'avis favorable du bureau du 24 novembre 2009

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Adopte le tarif pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et ou réhabilitées applicable à chaque pétitionnaire pour l'année 2010 :

↳ Pour le contrôle de conception : 26.54 € HT soit 28.00 € TTC

↳ Pour le contrôle de bonne exécution : 77.73 € HT soit 82.00 € TTC

↳ Au total, la prestation de contrôle d'une installation d'assainissement non collectif neuve a un coût de 104.27 € HT soit 110.00 € TTC qui sera pris en charge par le pétitionnaire.

- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ces tarifs ne prennent pas en compte l'étude de filière qui reste à la charge du pétitionnaire.

DELIBERATION N° 2009-113

Contrat Région Pays

La révision du contrat Région Pays 2006-2012 est bientôt terminée. Le syndicat mixte du Pays de St Brieuc vient en effet d'adresser avec l'aide de tous les maîtres d'ouvrage concernés, toutes les modifications et compléments sollicités par le Conseil Régional à l'occasion de la réunion de négociation du 16 octobre dernier.

Pour rappel, l'avenant au contrat devra être signé par le Conseil Régional, le syndicat mixte et les 7 communautés de communes.

Nous vous transmettons ci-joints les fiches projets qui concernent la CdC et les communes du Sud Goëlo.

Considérant l'avis favorable du bureau du 24 novembre 2009

DISCUSSION

Christian URVOY rappelle que les projets ont été revus en 2009 par rapport à 2006, quatre projets intéressent plus particulièrement la CDC SUD GOËLO : Sentier piétonnier de TREVENEUC, requalification de l'esplanade de la banche à BINIC, aménagement de la plages des châtelets à SAINT QUAY PORTRIEUX et le pôle nautique.

Les projets ont été retenus parce qu'ils avaient un caractère communautaire.

Les dossiers de subventions doivent être déposés avant mi 2012 et les travaux doivent être engagés avant fin 2012 pour déclencher le versement de la subvention.

La région exige que la CDC abonde financièrement par le biais d'un fonds de concours (10 000 €).

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet d'avenant, sous réserve de la délibération du Conseil Régional

- Autorise le Président à signer l'avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier

Convention pour le centre d'incendie et de secours de St Quay Portrieux

Ci-joint la convention.

Dans le cadre du projet du centre d'incendie et de secours du Sud Goëlo et en accord avec le SDIS, il a été décidé de restructurer le centre situé sur la commune de St Quay Portrieux et de créer une base avancée à Binic. Pour rappel, le projet de Binic a été approuvé par délibération en date du 17 septembre 2009.

Concernant la restructuration et l'agrandissement du centre de Saint Quay Portrieux, il est proposé :

- la mise à disposition des terrains au SDIS par les communes
- le SDIS assure la maîtrise d'ouvrage
- la communauté de communes assurera le financement de l'opération à hauteur de 750 000 €.

L'estimation du montant des dépenses avant l'appel d'offres, s'élève à 1 015 000 € HT dont :

- travaux à charge du SDIS : 182 000 €
- communauté de communes: 750 000 €
- SDIS (10%): 83 000 €

Vu l'avis favorable du bureau du 8 décembre 2009

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Adopte l'attribution d'un fonds de concours au SDIS pour la restructuration et l'agrandissement du centre de secours du Sud Goëlo de SAINT QUAY PORTRIEUX à hauteur de 750 000 €.

- Approuve le versement du fonds de concours en capital qui interviendra par tranches successives sur appel de la commune de SAINT QUAY PORTRIEUX en quatre fois :

- 25 % à la date de notification des marchés travaux
- 25 % à la date de mise hors d'eau du bâtiment
- 25% à la date d'établissement du décompte général définitif
- le solde à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement

- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LA SECRETAIRE DE SEANCE : ANNE LEROY